

Rapport de mission d'analyses ponctuelles des matériaux et produits contenant de l'amiante



Numéro de rapport : C-DIADIR-2026-30-293590

Date du rapport : 25/03/2026

Date de visite : 16/03/2026



Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

Informations du bien concerné	
Adresse	La Grande Dune Du Pilat 33115 LA TESTE DE BUCH
Propriétaire	Non communiqué



Désignation du (des) opérateurs de repérage(s)		
Fonction	Nom Prénom	Certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	MASSON Lionel	Certificat n° : C2993 délivré le 21/11/2023 et expirant le 20/11/2030 auprès de : LCC QUALIXPERT

CONCLUSION DÉTAILLÉE DU REPÉRAGE	3
OBJET DE LA MISSION	6
INFORMATION SUR LE RAPPORT	6
RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION	7
PROGRAMME ET PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
ENSEMBLE DES ZPSO IDENTIFIÉES	8
VALIDATION DU REPÉRAGE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
PLAN(S) DE LOCALISATION	15
OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES / MÉTHODOLOGIE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
SYNTHESE ET PV DES ANALYSES LABORATOIRE	17
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ	26
CERTIFICATION DE COMPÉTENCE	28
ANNEXE PHOTO	29
AUTRES DOCUMENTS	30

CONCLUSION DÉTAILLÉE DU REPÉRAGE

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

ZPSO	Localisation		Matériau(x) ou produit(s) contenant de l'amiante	Estimation de la quantité*	Photo
ZPSO-001	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578539,-1.222010	Plaque fibre ciment	30 petits morceaux (environ 5 cm ² chacun)	
ZPSO-002	Grande Dune du Pilat - Sol	44.5788995,-1.222088	Plaque en fibre ciment		
ZPSO-006	Grande Dune du Pilat - Sol	44.579707,-1.220744	Plaque en fibre ciment		
ZPSO-007	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578335,-1.222259	Plaque en fibre ciment		

ZPSO	Localisation		Matériau(x) ou produit(s) contenant de l'amiante	Estimation de la quantité*	Photo
ZPSO-009	Grande Dune du Pilat - Sol	44579041,- 1.220548	Plaque en fibre ciment		
ZPSO-012	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578412,- 1.221275	Plaque en fibre ciment		
ZPSO-016	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578580,- 1.221378	Plaque en fibre ciment		
ZPSO-019	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578660,- 1.220681	Plaque en fibre ciment		
ZPSO-024	Grande Dune du Pilat - Sol	44.577984,- 1.221512	Plaque en fibre ciment		

ZPSO	Localisation		Matériau(x) ou produit(s) contenant de l'amiante	Estimation de la quantité*	Photo
ZPSO-025	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578077,- 1.221350	Plaque en fibre ciment		

* la quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

OBJET DE LA MISSION

Sauvegarde de la Grande Dune du Pilat : travaux de retrait des débris anthropiques
susceptibles de contenir de l'amiante.

INFORMATION SUR LE RAPPORT

Version	Date	Objet
Version initiale	25/03/2026	Edition initiale

Nombre de prélèvements : 25

RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION

Désignation du propriétaire / donneur d'ordre		
	NOM Prénom	Adresse
Propriétaire	Non communiqué	Non communiqué
Donneur d'ordre	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	180 rue Judaïque - CS 12096 33077 Bordeaux Cedex
Accompagnateur	Sans accompagnateur	

Désignation de la société				
Raison sociale	Adresse	SIRET	Assurance	N° et date
BTP DIAGNOSTICS	Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNY-LE- BRETONNEUX	901 305 763 00012	EUROMAF	7009368/S / 31/12/2026

Désignation du laboratoire		
Raison sociale	Adresse	COFRAC
EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT SUD-OUEST	4, Chemin des Maures 33170 GRADIGNAN	N°1-5840 - SIRET 795 147 487 000 32

ENSEMBLE DES ZPSO IDENTIFIÉES

Une ZPSO est une Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage.

Dans sa démarche de repérage, l'opérateur de repérage détermine les ZPSO (parties d'un immeuble bâti dont les composants, les types de matériaux et produits présents sont semblables). Chaque ZPSO inclut un ensemble de mêmes ouvrages considérés vraisemblablement comme similaires du fait des modes constructifs utilisés, de sa connaissance de l'historique de construction et des rénovations du bâtiment.

ZPSO-001 : Partie à inspecter : - (plaque fibre ciment).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578539,-1.222010	plaque fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M001	

ZPSO-002 : Partie à inspecter : - (plaque en fibre ciment).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.5788995,-1.222088	plaque en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M002	

ZPSO-003 : Partie à inspecter : - (enduit béton).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578826,-1.221757	enduit béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M003	

ZPSO-004 : Partie à inspecter : - (colle de carrelage).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.579081,- 1.221741	colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M004	

ZPSO-005 : Partie à inspecter : - (colle de carrelage).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.579540,- 1.220991	colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M005	

ZPSO-006 : Partie à inspecter : - (plaque en fibre ciment).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.579707,- 1.220744	plaque en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M006	

ZPSO-007 : Partie à inspecter : - (enduit béton).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578335,- 1.222259	plaque en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M007	

ZPSO-008 : Partie à inspecter : - (Plaque en fibre ciment).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44578379,- 1.221535	Plaque en fibre ciment	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M008	

ZPSO-009 : Partie à inspecter : - (plaque en fibre ciment).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44579041,- 1.220548	plaque en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M009	

ZPSO-010 : Partie à inspecter : - (colle de carrelage).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44578883,- 1.220039	colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M010	

ZPSO-011 : Partie à inspecter : - (enduit béton).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578770,- 1.219793	enduit béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M011	

ZPSO-012 : Partie à inspecter : - (plaque en fibre ciment).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578412,- 1.221275	plaque en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M012	

ZPSO-013 : Partie à inspecter : - (colle de carrelage).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578486,- 1.221658	colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M013	

ZPSO-014 : Partie à inspecter : - (enduit béton).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578341,- 1.220870	enduit béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M014	

ZPSO-015 : Partie à inspecter : - (colle de carrelage).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578529,- 1.220991	colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M015	

ZPSO-016 : Partie à inspecter : - (Plaque en fibre ciment).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578580,- 1.221378	Plaque en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M016	

ZPSO-017 : Partie à inspecter : - (Colle de carrelage).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578481,- 1.221249	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M017	

ZPSO-018 : Partie à inspecter : - (enduit béton).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578466,- 1.221433	enduit béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M018	

ZPSO-019 : Partie à inspecter : - (plaque en fibre ciment).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578660,- 1.220681	plaque en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M019	

ZPSO-020 : Partie à inspecter : - (colle de carrelage).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578521,- 1.220601	colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M020	

ZPSO-021 : Partie à inspecter : - (enduit béton).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578672,- 1.220512	enduit béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M021	

ZPSO-022 : Partie à inspecter : - (colle de carrelage).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.577995,- 1.221301	colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M022	

ZPSO-023 : Partie à inspecter : - (enduit béton).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.577862,- 1.221376	enduit béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M023	

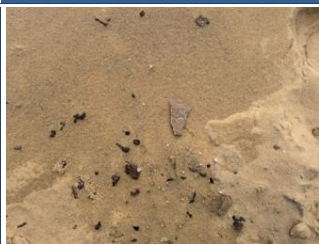
ZPSO-024 : Partie à inspecter : - (plaque en fibre ciment).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.577984,- 1.221512	plaque en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M024	

ZPSO-025 : Partie à inspecter : - (plaque en fibre ciment).

Niveau : Grande Dune du Pilat

Ouvrage	Localisation	Zone	Matériau(x) ou produit(s)	Conclusion	N° Echantillon	Photo
Néant	Grande Dune du Pilat - Sol	44.578077,- 1.221350	plaque en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	M025	

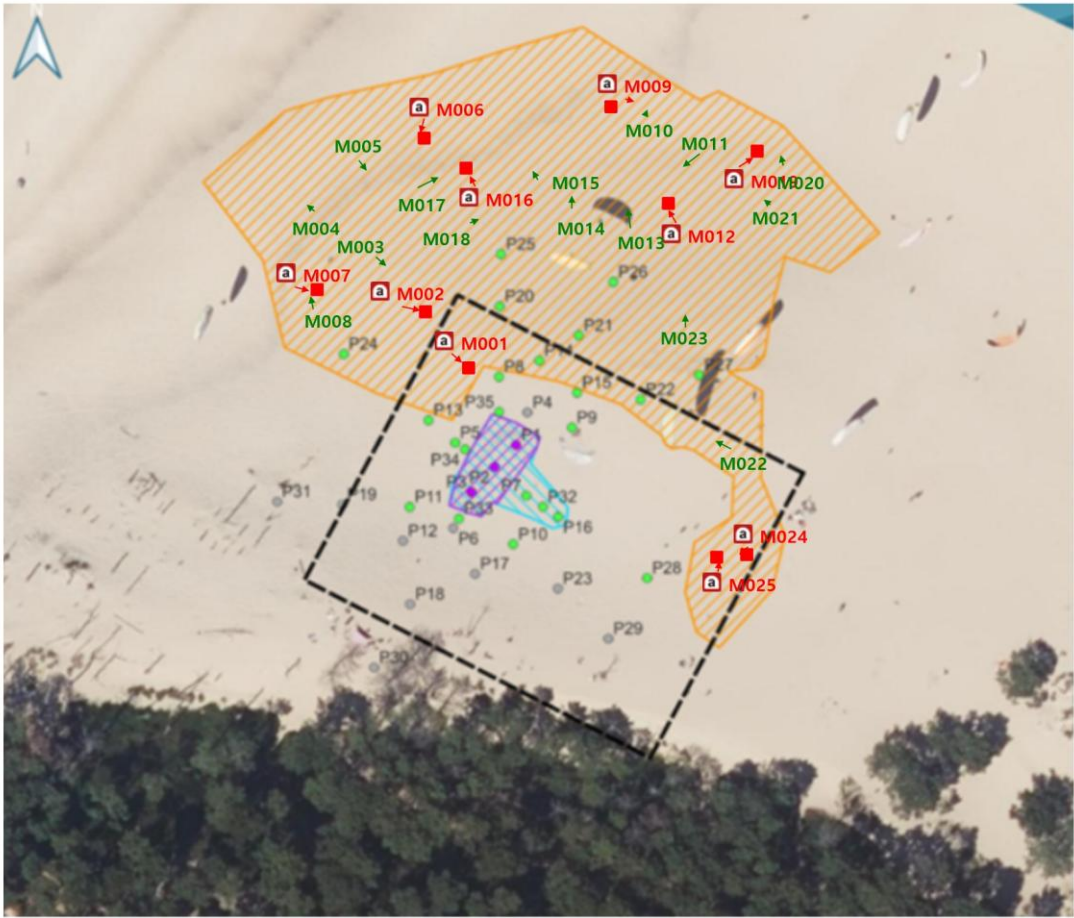
Résumé des ZPSO:

ZPSO	Matériau(x) ou produit(s)	Commentaire et/ou justification de la stratégie d'échantillonnage
ZPSO-001	plaque fibre ciment	
ZPSO-002	plaque en fibre ciment	
ZPSO-003	enduit béton	
ZPSO-004	colle de carrelage	
ZPSO-005	colle de carrelage	
ZPSO-006	plaque en fibre ciment	
ZPSO-007	plaque en fibre ciment	
ZPSO-008	Plaque en fibre ciment	
ZPSO-009	plaque en fibre ciment	
ZPSO-010	colle de carrelage	
ZPSO-011	enduit béton	
ZPSO-012	plaque en fibre ciment	
ZPSO-013	colle de carrelage	
ZPSO-014	enduit béton	
ZPSO-015	colle de carrelage	
ZPSO-016	Plaque en fibre ciment	
ZPSO-017	Colle de carrelage	
ZPSO-018	enduit béton	
ZPSO-019	plaque en fibre ciment	
ZPSO-020	colle de carrelage	
ZPSO-021	enduit béton	
ZPSO-022	colle de carrelage	
ZPSO-023	enduit béton	
ZPSO-024	plaque en fibre ciment	
ZPSO-025	plaque en fibre ciment	

Cachet de l'entreprise	Signature de l'opérateur	Date de visite et d'établissement de l'état	
BTP Diagnostics Immeuble Central Gare 1 place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Tél. : 01 39 44 28 92 - Fax : 01 39 44 72 30 SIRET : 901 305 763 00012		Visite	Effectuée le : 16/03/2026
			par : MASSON Lionel
		Rapport	Rédigé le : 25/03/2026
			à : LA TESTE DE BUCH

PLAN(S) DE LOCALISATION

Dune du Pilat



■ Morceaux de plaque en fibre-ciment contenant de l'amiante

**Planche de repérage
pilat**

BTP DIAGNOSTICS
Immeuble Central Gare - 1 Place Charles de Gaulle,
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Adresse du bien :
La Grande Dune Du Pilat
33115 LA TESTE DE BUCH

Réf. du rapport : C-DIADIR-2026-30-293590
Rédacteur : MASSON Lionel
Date : 16/03/2026

Légende

 P...	Prélèvement avec présence d'amiante
 P...	Prélèvement avec absence d'amiante

SYNTHESE ET PV DES ANALYSES LABORATOIRE

ZPSO	N° échantillon	Localisation du prélèvement	Résultat
ZPSO-001	M001	Grande Dune du Pilat - Sol	Présence d'amiante
ZPSO-002	M002	Grande Dune du Pilat - Sol	Présence d'amiante
ZPSO-003	M003	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-004	M004	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-005	M005	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-006	M006	Grande Dune du Pilat - Sol	Présence d'amiante
ZPSO-007	M007	Grande Dune du Pilat - Sol	Présence d'amiante
ZPSO-008	M008	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-009	M009	Grande Dune du Pilat - Sol	Présence d'amiante
ZPSO-010	M010	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-011	M011	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-012	M012	Grande Dune du Pilat - Sol	Présence d'amiante
ZPSO-013	M013	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-014	M014	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-015	M015	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-016	M016	Grande Dune du Pilat - Sol	Présence d'amiante
ZPSO-017	M017	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-018	M018	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-019	M019	Grande Dune du Pilat - Sol	Présence d'amiante
ZPSO-020	M020	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-021	M021	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-022	M022	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-023	M023	Grande Dune du Pilat - Sol	Absence d'amiante
ZPSO-024	M024	Grande Dune du Pilat - Sol	Présence d'amiante
ZPSO-025	M025	Grande Dune du Pilat - Sol	Présence d'amiante



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BTP DIAGNOSTICS
Monsieur Lionel MASSON
Parc d'Activités de Canteranne
Avenue de Canteranne
Bâtiment 3 - 1ère étage
33608 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-016199-01 Date d'émission de rapport : 23/03/2026 9:13 Page 1/8
Dossier N° : 26K008959 Date de réception : 17/03/2026 Date d'analyse : 20/03/2026
Référence dossier Client: Dossier: C-DIADIR-2026-30-293590

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	M001 - - - - plaque fibre ciment - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : plaque fibre ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (beige) (gris)	MOLP * / RJL4	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
002	M002 - - - - plaque en fibre ciment - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : plaque en fibre ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (beige) (gris)	MOLP * / RJL4	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
003	M003 - - - - enduit beton - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : enduit beton	Matériau dur (gris) (granulaire)(i)	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur (orange)	- * /-	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-016199-01 Date d'émission de rapport : 23/03/2026 9:13 Page 2/8
Dossier N° : 26K008959 Date de réception : 17/03/2026 Date d'analyse : 20/03/2026
Référence dossier Client: Dossier: C-DIADIR-2026-30-293590

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	M004 - - - - - colle de carrelage - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : colle de carrelage	Matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau dur (gris) (granulaire)	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur (beige) + (rouge)	- * / -	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *
005	M005 - - - - - colle de carrelage - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : colle de carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (granulaire) ; matériau dur (rouge)	- * / -	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *
006	M006 - - - - - plaque en fibre ciment - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : plaque en fibre ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / 8OEU	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
007 (1)	M007 - - - - - enduit béton - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : enduit béton	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / RJL4	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél : +33388916531 ; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5840

Portée disponible sur

www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-016199-01 Date d'émission de rapport : 23/03/2026 9:13 Page3/8
Dossier N° : 26K008959 Date de réception : 17/03/2026 Date d'analyse : 20/03/2026
Référence dossier Client:Dossier: C-DIADIR-2026-30-293590

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008 (1)	M008 - - - - Plaque en fibre ciment - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : Plaque en fibre ciment	Matériau dur (gris) (granulaire)	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur (orange)	- * /-	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *
009	M009 - - - - plaque en fibre ciment - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : plaque en fibre ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / 8OEU	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
010	M010 - - - - colle de carrelage - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : colle de carrelage	Matériau dur de type ciment-colle (gris) + (beige) en traces	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur de type carrelage, faïence (beige)	- * /-	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *
011	M011 - - - - enduit béton - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : enduit béton	Matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél : +33388916531 ; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-016199-01 Date d'émission de rapport : 23/03/2026 9:13 Page 4/8
Dossier N° : 26K008959 Date de réception : 17/03/2026 Date d'analyse : 20/03/2026
Référence dossier Client: Dossier: C-DIADIR-2026-30-293590

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type peinture (orange)	- * /-	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *
012	M012 - - - - plaque en fibre ciment - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : plaque en fibre ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / RJL4	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
013	M013 - - - - colle de carrelage - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : colle de carrelage	Matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur de type carrelage, faïence (beige)	- * /-	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *
014	M014 - - - - enduit beton - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : enduit beton	Matériau dur de type béton (gris) (granulaire)	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur (rouge) (granulaire)	- * /-	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél : +33388916531 ; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5840

Portée disponible sur

www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-016199-01 Date d'émission de rapport : 23/03/2026 9:13 Page 5/8
Dossier N° : 26K008959 Date de réception : 17/03/2026 Date d'analyse : 20/03/2026
Référence dossier Client: Dossier: C-DIADIR-2026-30-293590

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
015	M015 - - - - colle de carrelage - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : colle de carrelage	Matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (granulaire)	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur de type carrelage, faïence (rouge)	- * / -	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *
016	M016 - - - - Plaque en fibre ciment - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : Plaque en fibre ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris) (beige)	MOLP * / RJL4	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
017	M017 - - - - Colle de carrelage - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : Colle de carrelage	Matériau dur de type ciment-colle (blanc) en traces ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (granulaire)	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur de type carrelage, faïence (jaune)	- * / -	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *
018	M018 - - - - enduit beton - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : enduit beton	Matériau dur (gris) (beige) (granulaire)	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél : +33388916531 ; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax : +33388916531 - Site Web : <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-016199-01 Date d'émission de rapport : 23/03/2026 9:13 Page 6/8
Dossier N° : 26K008959 Date de réception : 17/03/2026 Date d'analyse : 20/03/2026
Référence dossier Client: Dossier: C-DIADIR-2026-30-293590

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
019	M019 - - - - plaque en fibre ciment - Grande Dune du Pilat - Sol - Couche à analyser : plaque en fibre ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP* / RJL4	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
020	M020 - - - - colle de carrelage - Grande Dune du Pilat - Sol - Couche à analyser : colle de carrelage	Matériau dur de type ciment-colle (beige) (gris)	MET* / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur de type carrelage, faïence (gris)	- *	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *
021	M021 - - - - enduit beton - Grande Dune du Pilat - Sol - Couche à analyser : enduit beton	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (granulaire)	MET* / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur (rouge)	- *	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *
022	M022 - - - - colle de carrelage - Grande Dune du Pilat - Sol - Couche à analyser : colle de carrelage	Matériau dur de type ciment-colle (gris) + (beige)	MET* / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél : +33388916531 ; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-016199-01 Date d'émission de rapport : 23/03/2026 9:13 Page 7/8
Dossier N° : 26K008959 Date de réception : 17/03/2026 Date d'analyse : 20/03/2026
Référence dossier Client: Dossier: C-DIADIR-2026-30-293590

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur de type carrelage, faïence (beige)	- / - *	- / - *	- *	Couche(s) non concernée(s) par la demande *
023	M023 - - - - enduit béton - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : enduit béton	Matériau (blanc) en traces ; matériau dur de type béton (gris) (granulaire)	MET * / SG3L	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
024	M024 - - - - plaque en fibre ciment - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : plaque en fibre ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / 8OEUE	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
025	M025 - - - - plaque en fibre ciment - Grande Dune du Pilat - Sol – Couche à analyser : plaque en fibre ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (beige)(ii)	MOLP * / RJL4	4 / 4 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile, nébeckite-amiante (crocidolite) *

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Description client non-cohérente avec l'échantillon physiquement présent.

Observation(s) couche(s)

- (i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.
(ii) La teneur en fibres d'amiante crocidolite détectée au sein de l'échantillon de matériau de type fibres-ciment (beige) est proche de la limite de détection

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél : +33388916531 ; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax : +33388916531 - Site Web : <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-016199-01	Date d'émission de rapport : 23/03/2026 9:13	Page 8/8
Dossier N° : 26K008959	Date de réception : 17/03/2026	Date d'analyse : 20/03/2026
Référence dossier Client: Dossier: C-DIADIR-2026-30-293590		

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Mareva FEDELE
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

CERTIFICATION DE COMPÉTENCE



Certificat N° C2993

Monsieur Lionel MASSON

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et /
ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément
à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret
2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable Du 21/11/2023 au 20/11/2030	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 21/11/2023 au 20/11/2030	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 21/11/2023 au 20/11/2030	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 18/12/2023 au 17/12/2030	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 18/12/2023 au 17/12/2030	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 18/12/2023 au 17/12/2030	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mardi 12 décembre 2023

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P/O Audrey MARTINS



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le
site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

ANNEXE PHOTO (facultative)

NIVEAU	LOCAL	VISITE
Grande Dune du Pilat	Sol	OUI

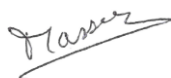
AUTRES DOCUMENTS

ATTESTATION D'INDEPENDANCE

GARANTIE DES MOYENS

Je soussigné, **MASSON Lionel**, de la société **BTP DIAGNOSTICS** dont le siège social se situe au 1, place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX, immatriculée au RCS de **Versailles** sous le numéro de **SIREN 901 305 763**, déclare et m'engage sur l'honneur* n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son représentant, ni avec une entreprise susceptible d'organiser des travaux dans les immeubles pour lesquels il m'est demandé de réaliser un diagnostic technique immobilier. Je reconnais par ailleurs mettre les moyens nécessaires au regard de l'article L.271-2 et L271-6 du code de la construction et de l'habitation pour réaliser les missions demandées.

A Montigny, le 25/03/2026



BTP Diagnostics
Immeuble Central Gare
1 place Charles de Gaulle
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 39 44 28 92 - Fax : 01 39 44 72 30
SIRET : 901 305 763 00012



189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17
SIRET 429 599 509 00024
Tél : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr
www.euromaf.fr

Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme
au capital de 33 750 000 € - R.C.S. Paris B 429 599 509

F2F8D2B259

B4D34831DF

ATTESTATION D'ASSURANCE

2026

N° d'identification : **7401582/Y/110**
N° d'édition d'attestation : **20262001704**

SASU BTP DIAGNOSTICS

**IMMEUBLE CONTRAL GARE
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
France**

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée <https://attestation.maf.fr>) ou en vous rendant sur <https://attestation.maf.fr> muni de cette clé de sécurité : **8b44b015**
La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.



Paris, le 01 janvier 2026

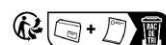
ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE AUTRE QUE DÉCENNALE

EUROMAF SA atteste que **SASU BTP DIAGNOSTICS / SIREN 901305763 – IMMEUBLE CONTRAL GARE 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX France** est titulaire d'un contrat d'assurance des responsabilités professionnelles des ingénieurs et autres concepteurs de la construction n° 7009368/S garantissant les conséquences pécuniaires des responsabilités spécifiques de sa profession pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Ce contrat garantit la responsabilité civile professionnelle générale de l'assuré.

La garantie objet de la présente attestation s'applique :

- aux activités professionnelles suivantes :
 - A1 HQE Missions de maîtrise d'œuvre dans le domaine de la Haute Qualité Environnementale (HQE) intégrée à une équipe pluridisciplinaire
 - B.5.1a Missions de diagnostic thermique, d'audit énergétique sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations pouvant servir de base à la réalisation des travaux, d'infiltrométrie, de thermographie infrarouge
 - B.5.1b Missions de diagnostic de performance énergétique confiées par tout vendeur ou bailleur d'un bien immobilier en application des articles L 134-1 à L 134-5 et R 134-1 à R 134-5 du code de la construction et de l'habitation
 - B.5.4 Missions de diagnostic d'installations électriques, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation des travaux
 - B.5.3 Missions d'audit acoustique, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation de travaux
 - B.5.5 Missions de recherche de matériaux et produits de la construction contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis, confiées en application des articles L 1334-13 et R 1334-14 à R 1334-29 du code de la santé publique
 - B.5.7 Missions de métrage de superficie des lots de copropriété des immeubles bâtis, régies par la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété et par son décret d'application du 23 mai 1997 ainsi que les métrages portant sur la superficie habitable d'un bien donné en location en application de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009
 - B.5.8 Missions d'état des lieux, diagnostic de bâtiments à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre générale
 - B.5.9 Missions de diagnostic saturnisme, de contrôle après travaux ou d'établissement de constat de risque d'exposition au plomb à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre générale, totale ou partielle, en application des articles L 1334-1 à L 1334-12 et R 1334-1 à R 1334-13 du code de la santé publique
 - B.5.10 Missions d'établissement d'un état du bâtiment relatif à la présence de termites ou d'attestations de réalisation des travaux préventifs ou d'éradication (articles L 133-1, L 133-6 et R 133-1 du code de la construction et de l'habitation)
 - B.5.11 Missions de diagnostic visant à évaluer les risques de présence de légionelles dans les réseaux d'eau
 - B.5.14 Missions d'établissement d'un état des installations intérieures de gaz réalisées lors des ventes de tout ou partie de biens immobiliers à usage d'habitation en application des articles L 134-6 et R 134-6 à R 134-9 du code de la construction et de l'habitation
 - B.5.16 Missions de diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre des dispositions de la loi handicap



962BAD4728

9C8C8FDEEB



189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17
SIRET 429 599 509 00024
Tél : 33 (0)1 53 70 30 00 | euromaf@euromaf.fr
www.euromaf.fr

Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme
au capital de 33 750 000 € - R.C.S. Paris B 429 599 509

F2F8D2B259

B4D34631DF

ATTESTATION D'ASSURANCE

2026

du 11/02/2005 (décret du 22/03/2007)
B.5.17 Missions de diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments en application des articles L126-34 et L126-35 et R126-8 à R126-12 du Code de la construction et de l'habitation

- aux chantiers réalisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer,
 - aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, hors honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 20 000 000,00 €.
- Cette somme est portée à 30 000 000,00 € en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3 000 000 €.

Au-delà de l'une des limites qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

Au-delà de 30 000 000,00 € hors taxes ou de 20 000 000,00 € hors taxes en l'absence de Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'assuré, la garantie peut être étendue par accord exprès entre l'assuré et l'assureur, après détermination des conditions de la garantie et du tarif.

La garantie est accordée sur base réclamation.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Valeur au samedi 30 juin 2007

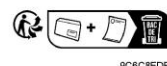
Garantie des dommages consécutifs aux dommages définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et garantie des dommages relevant des autres responsabilités professionnelles	Montant de la garantie par sinistre	Montant de la garantie par année d'assurance
. Dommages corporels	4 500 000,00 €	13 500 000,00 €
- Dont dommages corporels résultant d'une exposition à l'amiante	117 801,92 €	353 405,76 €
. Dommages matériels et immatériels	1 750 000,00 €	6 000 000,00 €
- Dont dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 €	1 500 000,00 €
. Dommages aux éléments d'équipement à usage professionnel (article 1792-7 du Code Civil)	500 000,00 €	1 500 000,00 €
► Le montant total de la garantie ne peut excéder 4 750 000,00 € par sinistre, tous dommages confondus		

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 01 janvier 2026


EUROMAF SA

962BAD4728



9C6C8FDEEB